

GUIDE MÉTHODOLOGIQUE MENER UN PROJET DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE EN ZONE RURALE

L'exemple de la Communauté de
Communes Alpes Provence Verdon



SOMMAIRE

EDITO	3
AVANT-PROPOS	4
1- LE PROJET « SMART RURALITE ALPES PROVENCE VERDON »	5
1.1- Le contexte	5
1.2- La méthode	7
2- LES ETAPES DU PROJET	7
2.1- Un processus en trois phases	7
2.2- Les moments clés de la démarche	8
2.3- Le projet résumé en 7 étapes	11
3- UN PREMIER BILAN SATISFAISANT	12
3.1- Le bilan des partenaires fondateurs de la démarche	12
3.2- Le bilan du projet fin 2019	13
3.3- Les prochaines étapes	13
4- LES ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA DEMARCHE	14
4.1- Les premiers enseignements à retenir	14
4.2- Quelques conseils pour une mise en pratique réussie	16
5- LE PROJET EN IMAGES	18

EDITO

Convaincue du potentiel du numérique pour contribuer au développement et au désenclavement des territoires ruraux, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a pris l'initiative d'engager une démarche « Smart ruralité ». Cette action s'inscrit dans la cadre de la stratégie « Smart Région » qui vise à faire de Provence-Alpes-Côte d'Azur l'une des grandes régions européennes en matière d'innovation et d'expérimentation dans le numérique.

L'objectif de la démarche ? Permettre aux acteurs de la ruralité de bâtir des « territoires intelligents » (ou « smart territoires »), capables de tirer le meilleur parti des technologies numériques pour délivrer aux habitants et visiteurs des services optimisés répondant aux enjeux de développement économique et durable.

En 2018, la Région Provence Alpes-Côte d'Azur, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon et l'Agence de Développement des Alpes-de-Haute-Provence, avec l'appui du Réseau Rural Régional, ont ainsi lancé le projet expérimental « Smart ruralité Alpes Provence Verdon ». L'ambition était simple : fédérer les acteurs du territoire pour construire une stratégie commune autour du numérique et tester une méthode transférable ailleurs.

De nombreux partenaires se sont associés à cette dynamique collective – dont l'Etat et le Département – qui, au fil des rencontres, a permis de construire une vision commune et des priorités d'action. La stratégie numérique se décline de manière opérationnelle avec la proposition d'un plan d'actions pour le territoire portant à la fois sur les réseaux, les services et les usages numériques, qui traduit les priorités que la Communauté de Communes souhaite mettre en œuvre dans les prochaines années.

C'est un bel exemple du dynamisme et de la capacité d'adaptation des territoires ruraux. Une expérience qui pourra servir à d'autres territoires désireux de s'engager dans la voie de la transformation numérique.

Eliane Barreille

Vice-Présidente de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

René MASSETTE

Président du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence

Maurice LAUGIER

Président de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon

Nathalie PONCE-GASSIER

Présidente de l'Agence de Développement des Alpes de Haute-Provence

Pourquoi ce document ?

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement des territoires, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur souhaite favoriser l'appropriation des enjeux de la transformation numérique dans les zones rurales. Une expérimentation a été menée en 2018-2019 sur le territoire de la Communauté de Communes Alpes-Provence-Verdon. Cette démarche peut inspirer d'autres territoires ruraux, d'où l'élaboration de ce guide méthodologique.

L'objectif de ce document n'est pas de proposer une méthode « clé en main », mais de faire bénéficier les territoires ruraux de l'expérience menée sur un territoire test et leur permettre d'engager, s'ils le décident, leur propre démarche de transformation numérique.

On y trouve aussi des informations pratiques :

- enseignements ;
- points de vigilance ;
- éléments de méthode et conseils.

Le Réseau Rural Régional, un outil au service des territoires ruraux

Créé à l'initiative de l'Union Européenne et intégré aux services de la Région, le Réseau Rural est un espace d'échanges et de coopérations entre acteurs du développement rural.



Il a pour missions de faciliter les échanges d'expériences et d'idées, susciter l'émergence de projets et de coopérations et contribuer ainsi à la mise en œuvre du Programme de Développement Rural (PDR) du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) sur le territoire régional.

Il facilite le dialogue entre acteurs et valorise les bonnes pratiques locales.

Dans ce cadre, sont organisés de nombreux événements (forums, conférences, journées, ateliers, groupes de travail, etc.), déployés plusieurs outils (site Internet, supports méthodologiques, publications) destinés à un très large public.

+ d'infos sur le site Internet : www.reseaurural.maregionsud.fr



©AD04-Teddy Verneuil

1- LE PROJET « SMART RURALITE ALPES PROVENCE VERDON »

1.1- Le contexte

L'initiative a été impulsée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et menée en partenariat avec l'Agence de Développement des Alpes de Haute-Provence et la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon, avec l'appui actif du Réseau Rural Régional, sur un vaste territoire rural des Alpes-de-Haute-Provence.

• Pourquoi le territoire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon ?

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon regroupe 41 communes sur 1 716 km² et compte une population d'environ 11 300 habitants. Représentant le quart de la superficie du département pour seulement 7% de sa population, le territoire se trouve au carrefour des Préalpes, de la Provence et de la Côte d'Azur.

C'est un territoire rural doté d'une grande qualité de vie, d'une nature préservée et de paysages exceptionnels, dont l'économie est principalement orientée autour du tourisme, de l'agriculture, des petits commerces et des services.

C'est un territoire confronté à un enclavement géographique et numérique mais qui possède un fort potentiel touristique. Les défis numériques qu'il se propose de relever sont multiples : améliorer la couverture numérique du territoire, tirer profit des potentialités du numérique pour dynamiser l'économie locale et améliorer le quotidien des habitants.



• L'aménagement numérique territorial

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon a fait le choix d'exercer la compétence d'aménagement numérique du territoire et souhaite participer aux côtés de la Région et du Département aux priorisations de déploiement des réseaux de communications électroniques sur son territoire.

Tirer profit des potentialités du numérique pour dynamiser l'économie locale et améliorer le quotidien des habitants.

Cette démarche s'inscrit dans un contexte favorable :

✎ La stratégie de l'Etat fixe des objectifs de couverture du territoire en téléphonie mobile (New Deal mobile, qui impose aux opérateurs mobile la résorption des zones blanches et grises de couverture 4G) et en très haut débit. Le Plan France Très Haut Débit a ainsi permis en 2019 de réouvrir la possibilité de mobiliser des investissements privés dans les zones rurales, par l'intermédiaire d'appels à manifestation d'engagements locaux (AMEL). Dans les Alpes-de-Haute Provence, l'AMEL (confié à l'opérateur SFR) repose sur un objectif de 100 % de la couverture numérique du département d'ici 2022.

✎ La Stratégie Commune d'Aménagement Numérique du Territoire (SCANT) de la Région visait l'objectif de raccordement en très haut débit de l'intégralité du territoire régional d'ici 2025. Cet objectif a désormais été ramené à 2022-2023.

✎ Différents appels à projets en cours/à venir : « Territoires intelligents » (FEDER), inclusion numérique (Pass numérique), wifi (Wifi4EU - Commission Européenne), tiers-lieux (SUD LABS - Région), projets numériques (Leader ...).

✎ Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) des Alpes de Haute-Provence pour la période 2012-2020 et le Schéma Directeur Territorial des Services et Usages Numériques (SDTSUN) adoptés par le Département des Alpes de Haute Provence.

• Une démarche expérimentale et reproductible dans d'autres territoires ruraux de la région

La volonté de la Région est de tester une démarche expérimentale et transférable ailleurs, permettant aux acteurs de s'approprier les enjeux de transformation numérique, de définir une stratégie numérique pour le territoire et d'identifier des actions d'accompagnement.

Ce projet s'inscrit dans la logique de « **smart villages** » promue par l'Union européenne dont l'objectif est d'accompagner les territoires ruraux à rechercher des opportunités de développement grâce aux technologies et aux innovations numériques.



Région Sud / Getty Images

1.2- La méthode

Quelques grands principes ont fondé la démarche :

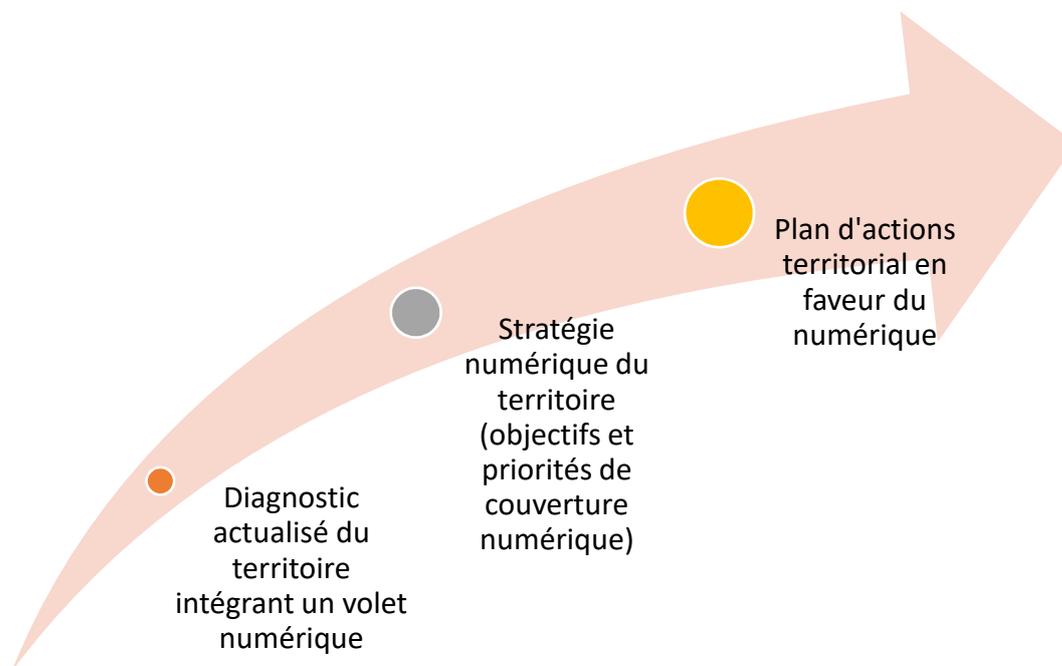
- ✓ Fédérer et mobiliser tous les acteurs concernés du territoire
- ✓ Élaborer un diagnostic prospectif de transformation numérique, via une cartographie des données essentielles et la constitution d'un « observatoire »
- ✓ Proposer un plan d'actions conciliable avec les dispositifs d'aides existants
- ✓ S'appuyer sur les ressources disponibles et compléter par des ateliers ciblés afin de bien faire émerger les besoins des acteurs du territoire.

2- LES ETAPES DU PROJET

Un important travail de concertation, de synthèse et de programmation a été réalisé pendant un an sans prestataire, sans assistance à maîtrise d'ouvrage, et donc sans budget dédié, à partir de l'engagement et des travaux des acteurs du territoire. Objectif de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon : mieux anticiper et maîtriser l'avenir numérique du territoire !

2.1- Un processus en trois phases

Un processus construit autour de 3 temps forts :



2.2- Les moments clés de la démarche

• La mobilisation de l'ensemble des partenaires et la mise en place des instances de gouvernance et de suivi

Le projet Smart ruralité Alpes Provence Verdon a mobilisé l'ensemble des partenaires suivants :

- L'Etat (Sous-préfet de Castellane, Préfecture des Alpes de Haute-Provence) ;
- La Région, avec l'appui du Réseau rural régional et des Services associés (Smart Région, Biodiversité Parcs et Territoires Ruraux, Tourisme, Aménagement et Politiques territoriales ...) ;
- Le Département des Alpes de Haute-Provence ;
- La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon et ses partenaires, dont le Conseil de Développement, le GAL Grand Verdon ;
- L'Agence de Développement des Alpes de Haute-Provence ;
- Le SMO SUD THD¹, le SICTIAM² ;
- Les acteurs économiques : Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre d'agriculture ;
- Les acteurs touristiques : Office de Tourisme du Val d'Allos, Office de Tourisme Intercommunal « Verdon Tourisme », Parcs (PNR Verdon), stations de ski du Val d'Allos ... ;
- Les acteurs de l'éducation (écoles, collèges...) ;
- Les acteurs culturels et du patrimoine : Association Art & Culture Fabri de Peiresc, Secrets de fabriques, réseau des médiathèques ;
- Les acteurs de la santé : Agence Régionale de la Santé et professionnels du territoire
- Les acteurs mobilisés dans des démarches de « smart villages » : Association pour le Développement en Réseau des Territoires et des Services (ADRETS)

Pour fédérer et coordonner l'ensemble de ce réseau d'acteurs, plusieurs instances de gouvernance, de travail et de suivi ont été mises en place :

► **Un comité de pilotage** : il garantit l'adhésion des acteurs et veille au respect des objectifs, ainsi qu'à la cohérence et à la validité du plan d'actions ;

► **Un Comité de suivi ou groupe projet** : émanation restreinte du comité de pilotage, il valide les avancées et propositions, en préparation du comité de pilotage. Sa fréquence de réunion est variable, en fonction de l'actualité à traiter ;

► **Des groupes de travail thématiques**, sur plusieurs sujets, réunissant les intervenants concernés et animés par des chefs de file thématiques. Leurs travaux permettent d'alimenter le Comité de suivi et le Comité de pilotage.

Au total, plus d'une centaine de partenaires invités au comité de pilotage et une moyenne de 30-40 participants.

¹ SUD THD (Très Haut Débit en Provence-Alpes-Côte d'Azur) : outil régional du déploiement du Très Haut Débit sur le territoire (en complément de l'initiative privée)

² SICTIAM : opérateur public de services numériques, notamment en charge du déploiement du Réseau d'Initiative Publique des Alpes-Maritimes.

• Le portrait du territoire réalisé par l'Agence de Développement des Alpes de Haute-Provence

Entre avril et septembre 2018, l'Agence de Développement des Alpes de Haute-Provence en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie des Alpes de Haute-Provence, a réalisé un diagnostic du territoire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon qui compile des données chiffrées et des graphiques commentés. Ces éléments ont été confrontés à la vision des acteurs du territoire.

Une importante base de données et d'informations ont ainsi pu être traitées et analysées : dynamiques de population, spécificités du territoire, données touristiques de fréquentation, données économiques, agricoles, ou encore sur les services, l'artisanat et l'industrie, de façon à avoir la vision la plus complète des enjeux qui se jouent dans ce territoire.

Une attention particulière a été apportée à la dynamique numérique susceptible de concourir à la bonne connectivité du territoire. L'état des lieux a mis en évidence à la fois les zones qui étaient bien desservies mais surtout les zones qui restaient à couvrir, en particulier les zones économiques et touristiques des différents bassins de vie. Les entreprises ont été interrogées pour savoir comment elles voyaient cet enjeu du numérique et comment elles l'intégraient dans leurs activités.

Une version synthétique et communicante de ce diagnostic a été réalisée : le « **Portrait du territoire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon** ».

Le Portrait du territoire Alpes Provence Verdon :

Cette base de données et d'observation des dynamiques du territoire a constitué une réelle opportunité pour la Communauté d'agglomération Alpes Provence Verdon de disposer de données pertinentes à l'échelle du nouveau périmètre intercommunal issu de la loi NOTRe et entré en vigueur depuis le 1er janvier 2017

La réflexion engagée dans le cadre du projet « Smart ruralité Alpes Provence Verdon » a ensuite été étendue aux 7 autres EPCI des Alpes de Haute-Provence qui disposent également de leur portrait de territoire. L'Agence de Développement a la volonté d'assurer le suivi et la mise à jour de l'ensemble de ces indicateurs, de façon à pouvoir analyser, dans la durée, les dynamiques à l'œuvre dans ces différents territoires, au niveau des emplois, de la connectivité, de l'implantation des entreprises, de la fréquentation touristique.

• Les groupes de travail thématiques

4 groupes de travail thématiques se sont réunis entre décembre 2018 et février 2019 pour faire des propositions concrètes en lien avec le numérique dans les grands domaines à enjeux pour le territoire :

- ⇒ **Réseaux numériques fixes et mobiles** : aborder les enjeux pour le territoire en matière d'infrastructures numériques et de couverture en téléphonie mobile ; caractériser les besoins en infrastructures pour l'ensemble des secteurs d'activité, les services publics et les habitants ;
- ⇒ **Tourisme-Economie-Agriculture** : identifier les axes stratégiques dans le domaine numérique pour ces secteurs d'activité et déterminer les actions à mener ;
- ⇒ **Services** : identifier - dans les domaines de la santé, de la mobilité et de l'éducation - les services essentiels pour l'utilisateur susceptibles d'être améliorés grâce aux outils numériques ;
- ⇒ **Coopération-Mutualisation-Innovation** : rechercher des solutions de mutualisation inter administrations (interopérabilité des outils) et créer de la transversalité entre les différentes thématiques (outils collaboratifs : plateforme, Open Lab, etc.).

Des objectifs ont été clairement définis pour chaque groupe ainsi que la production attendue : une liste de projets à mener (projets simples mais mobilisateurs), une priorisation des projets et un calendrier de travail.

• La définition d'axes stratégiques et de priorités de couverture numérique pour le territoire

Sur la base des réflexions menées dans les groupes de travail, il a été possible d'identifier des axes stratégiques pour le développement du territoire et de définir des priorités.

Près de 40 propositions/idées ont été formulées par les acteurs du territoire et structurées autour de **3 grands objectifs stratégiques** :



► **Accès au numérique** : Enjeu majeur à résoudre, la connectivité du territoire passe par une démarche pro-active du territoire, et donc, un partenariat fort à construire avec l'opérateur en charge des travaux. Il a été convenu que la facilité de déploiement pourrait servir de critère pour définir les priorités et faire des choix d'investissements numériques sur le territoire.

Il est apparu nécessaire aussi de créer et valoriser des lieux d'accès au numérique : projets de tiers-lieux, déploiement du wifi territorial, équipement en visio-conférence.

► **Culture du numérique** : Au-delà des infrastructures, les services numériques peuvent offrir de nombreuses opportunités pour le territoire : économie collaborative, mobilité, tourisme, etc. Cela implique de créer une culture numérique sur le territoire. Parmi les actions envisagées peuvent être citées la formation de tous au numérique, une application facilitant la cohabitation entre usagers des espaces naturels, une plateforme d'information sur les services à la population.

► **Des outils mutualisés** : plateforme collaborative, démarche open data, commercialisation de produits agricoles, échanges interentreprises, plateforme de réservation, veille juridique mutualisée, etc.

• Le choix d'un plan d'actions resserré et rapidement opérationnel

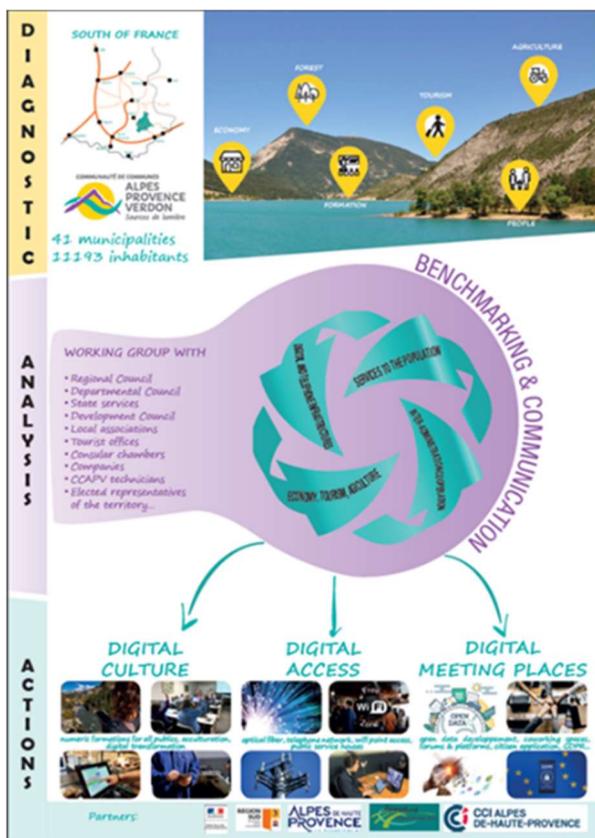
Les idées proposées par les acteurs du territoire étaient nombreuses mais des choix ont dû être opérés en fonction des financements mobilisables et des solutions réalisables.

Aussi, les partenaires ont construit une feuille de route pluriannuelle en sélectionnant des actions rapidement opérationnelles (**plan d'actions 2019-2022**). Une dizaine d'actions ont donc été ciblées, pour lesquelles il existe un portage, des sources de financement et un délai de réalisation à court et moyen terme.

• **Des coopérations engagées avec d'autres territoires qui mènent des démarches similaires**

Dès le début de l'expérimentation, des échanges réguliers ont eu lieu avec les partenaires du projet « smart villages » co-piloté par l'Association pour le Développement en Réseau des Territoires et des Services alpins (ADRETS) et financé dans le cadre du programme Interreg Alpine Space, qui vise à favoriser la transition numérique des villages dans les zones de montagne. Et plus largement une dynamique d'interconnaissance et d'échange de bonnes pratiques a été engagée avec les territoires du massif alpin au sein du groupe de travail régional alpin sur le Smart village animé par l'ADRETS.

L'exemplarité de la démarche a dépassé les frontières administratives de la région puisque le projet a été présenté lors de l'évènement sur les « Smart villages » organisé à Courmayeur le 24 mai 2019 dans le cadre de la Stratégie de l'Union Européenne pour la Région Alpine (SUERA).



☞ Cette affiche a été réalisée (en anglais) et présentée lors de l'évènement sur les « Smart villages » du 24 mai 2019 à Courmayeur dans le cadre de la SUERA (Stratégie de l'Union Européenne pour la région alpine).

Le technicien en charge du projet et le Vice-Président délégué au développement économique de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon ont eu l'occasion d'échanger et de nouer des contacts avec d'autres acteurs de l'Union Européenne.

2.3- Le projet résumé en 7 étapes

- 1** Fédérer tous les acteurs du territoire
- 2** Mettre en place des instances de gouvernance et de suivi
- 3** Réaliser un diagnostic actualisé du territoire intégrant un volet numérique
- 4** Privilégier une démarche partagée et coconstruite avec les acteurs du territoire
- 5** Construire une stratégie pour le territoire
- 6** Mettre en place un plan d'actions pluriannuel
- 7** Créer des coopérations et des synergies avec les autres territoires

3- UN PREMIER BILAN SATISFAISANT

L'expérimentation « Smart ruralité » se poursuit avec notamment la mise en œuvre et le suivi du plan d'actions territorial. Au terme de la première année, les principaux partenaires ont dressé un bilan d'étape et avancé des perspectives pour la suite.

3.1- Le bilan des partenaires fondateurs de la démarche

► **Pour la Communauté de Communes Alpes-Provence-Verdon**, il s'agit d'une expérience innovante et réussie de :

- ☑ Travail en commun
- ☑ Agrégation et synthèse de multiples contributions
- ☑ Rencontres enrichissantes
- ☑ Véritable dynamique à entretenir dans la durée

Le comité de pilotage rassemble un large panel d'acteurs, permettant un partage et un portage d'actions collectives et donnant de la visibilité au projet.

A l'issue de cette première année d'échanges et de travaux, la Communauté de Communes a pu se doter d'une véritable stratégie numérique, pour le court et le moyen terme, qu'il reste à pérenniser !

► **Pour l'Agence de Développement**, l'expérimentation a permis de configurer un observatoire des dynamiques à l'œuvre dans les territoires des Alpes de Haute-Provence et de mesurer l'impact du numérique pour le développement économique et touristique des zones rurales. Plus largement, elle interviendra en appui de la mise en œuvre du plan d'actions territorial.

► **Pour la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur**, le projet a confirmé l'enjeu essentiel du numérique pour l'attractivité des territoires ruraux et l'intérêt de les accompagner pour tirer le meilleur parti des transformations numériques.

► **Pour le Réseau Rural Régional**, la démarche a permis de lancer un nouveau chantier thématique dédié au numérique, de favoriser la mise en réseau et les échanges entre acteurs concernés (au niveau du territoire et au-delà) et d'accompagner une expérimentation à l'échelle d'un territoire rural test.

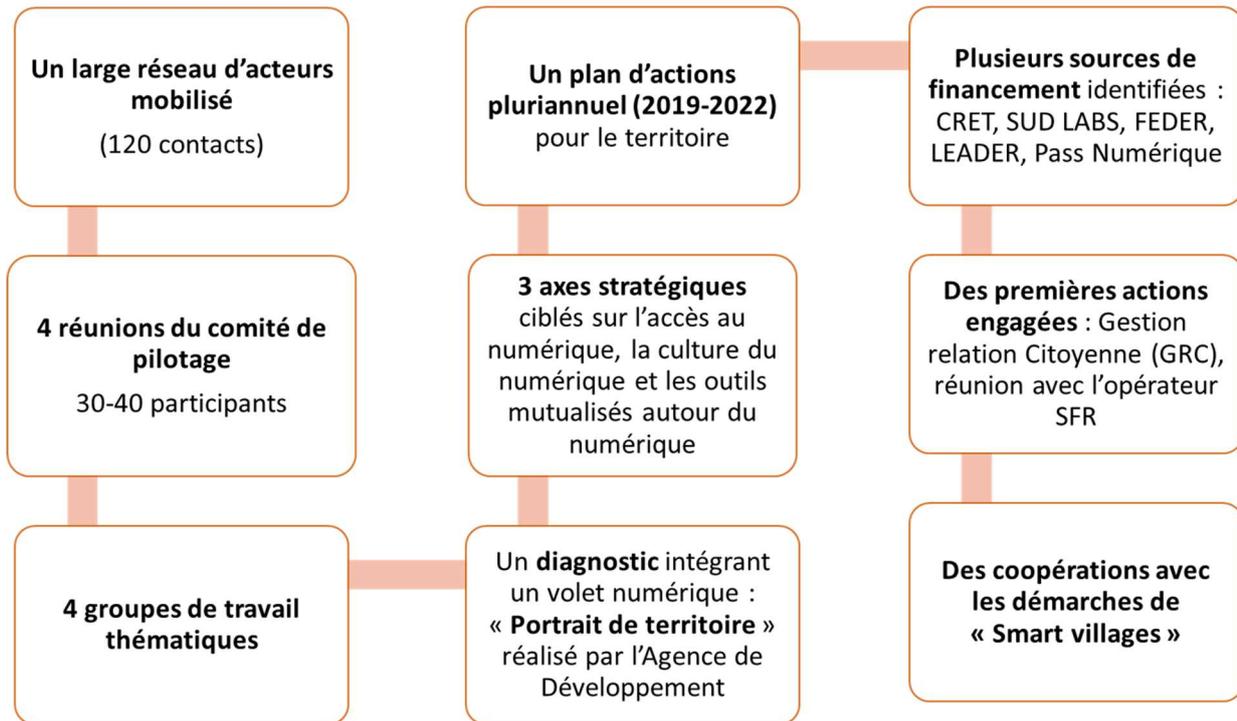


©AD04-Raoul Getraud



©AD04-Alain Le Breton

3.2- Le bilan du projet fin 2019



3.3- Les prochaines étapes

Pour la suite du projet, il s'agira de :

- **Traduire la stratégie à l'échelle du territoire** : en termes de gouvernance interne, de portage intercommunal ou communal des projets, de ressources humaines et financières à mobiliser ;
- **Pérenniser le pilotage du projet** : assurer le suivi du plan d'actions, réaliser une veille sur les sources de financement et faire une évaluation de la démarche ;
- **Développer les coopérations** : étendre la réflexion et nouer des coopérations avec les territoires voisins (dans les Alpes-Maritimes notamment).



©AD04-Raoul Getraud

4- LES ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA DEMARCHE

4.1- Les premiers enseignements à retenir

► La connectivité du territoire, un enjeu essentiel à résoudre

Une part importante de l'attractivité des territoires ruraux repose désormais sur l'accessibilité aux ressources numériques. Ils doivent disposer d'infrastructures de communications électroniques performantes (réseaux fixes et mobiles). En particulier, l'accès au très haut débit est devenu un facteur discriminant pour ces territoires tout comme la qualité de la couverture mobile. Cela a un impact sur la compétitivité du territoire et le développement des projets. Le paradoxe est que les travaux de couverture numérique nécessitent des investissements conséquents et leur programmation s'inscrit dans un temps relativement long alors que les besoins des résidents et des entreprises locales sont immédiats. D'où l'importance pour la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon de définir des priorités de couverture numérique et de nouer des relations avec l'opérateur en charge du déploiement de la fibre sur son territoire, ainsi qu'avec les opérateurs mobiles qui étendent leurs réseaux.

☞ La connectivité du territoire passe par une démarche pro-active du territoire, et donc un partenariat fort à construire avec l'opérateur en charge des travaux

► Le rôle déterminant de l'Agence de Développement des Alpes de Haute Provence

L'Agence de Développement fait partie des acteurs qui sont à l'origine de l'expérimentation. Elle apporte un appui précieux à la démarche en réalisant un diagnostic territorial qui a servi de modèle aux autres intercommunalités du département et qui fera l'objet d'une actualisation. Ce portrait du territoire, réalisé à partir des données économique et touristique disponibles, a permis d'identifier les enjeux liés à la transformation numérique et les zones prioritaires à aménager.

☞ Le rôle de l'Agence de Développement des Alpes de Haute-Provence est essentiel car elle est garante de l'adéquation entre attentes, stratégie et projets du territoire, sur la base d'un diagnostic préalable

► Coconstruire la démarche avec tous les acteurs du territoire

L'implication de tous les acteurs du territoire est primordiale pour la réussite du projet. Cela signifie réunir un large réseau d'acteurs issus d'environnements différents.

Des modes de mobilisation « conventionnels » ont été utilisés : comité de pilotage, comité technique, groupes de travail thématiques. La principale difficulté rencontrée a été de réunir les groupes de travail thématiques : on a constaté une participation assez variable selon les groupes de travail, en fonction des sujets débattus et de la période concernée. Une nouvelle phase de travail devra être enclenchée pour conserver la dynamique et la transversalité entre tous ces acteurs.

Parallèlement aux instances de pilotage (comité de pilotage et comité technique), il est important de trouver un format et un rythme de réunion qui permettent de mobiliser les acteurs sur la durée, sans les démotiver mais aussi de déboucher rapidement sur des actions concrètes. Aussi, d'autres formats restent à tester.

☞ Il faut trouver le format adapté pour mobiliser les acteurs du territoire et tester plusieurs solutions en fonction des objectifs et des productions attendues

► **Faire connaître et valoriser le projet : pas seulement une affaire de techniciens !**

Le numérique reste un domaine technique, complexe, avec une pluralité d'acteurs qui interviennent (Etat, Région, Département, opérateurs) et des solutions techniques multiples à activer (THD, réseaux bas débit ou réseaux de capteurs dits réseaux « Internet of Things – IoT, téléphonie mobile, données ...). Un temps d'acculturation des élus et des techniciens, ainsi que d'appropriation technique des solutions existantes, de rencontres et de compréhension du rôle des différents interlocuteurs (Arcep³, SMO SUD THD, SICTIAM, opérateurs, ...) est donc nécessaire.

Il est essentiel de faire preuve de pédagogie sans être trop technique, de proposer des solutions concrètes et rapidement opérationnelles pour impliquer les acteurs du territoire sur la durée et intéresser la population locale. L'une des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du projet expérimenté sur le territoire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon a été de mobiliser directement la population locale. Les acteurs institutionnels et structurés ont été invités et ont globalement répondu présents. Ces structures représentent donc une partie de la population, mais la démarche lancée n'a pas mobilisé d'outils de concertation plus larges et plus directs en direction de la population (sondages, événements grand public...).

En revanche, l'expérience intéresse au-delà des frontières intercommunales et a pu être largement valorisée : auprès du Réseau Rural national, du Réseau Rural Européen de Développement Rural ou encore dans le cadre de la Stratégie de l'Union Européenne pour la Région Alpine (SUERA).

☞ La démarche doit rester pragmatique et concrète pour intéresser la population, à valoriser aussi au niveau local (presse, site Internet de la collectivité et des partenaires ...)

► **Les limites de l'échelle intercommunale**

Toutes les solutions ne sont pas réalisables à l'échelle de la collectivité qui porte la démarche ! Certains projets de plateforme collaborative en particulier ont toute leur pertinence à l'échelle départementale. Mais le portage d'actions collectives est plus complexe à envisager et cela peut retarder d'autant le montage de dossiers de financement pour répondre aux appels à projets !

Le projet « Smart ruralité » a permis à la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon de relancer le processus de mutualisation de services entre ceux de la Communauté et ceux de ses communes membres. Ex : Service informatique mutualisé d'assistance informatique entre la CCAPV et les communes membres volontaires. Ce sont des actions peu coûteuses et faciles à mettre en œuvre. De plus, ces efforts de mutualisation au sein des EPCI sont reconnus dans le cadre du coefficient d'intégration fiscale (CIF) qui sert au calcul de nombreuses dotations reversées par l'État.

☞ Trouver la bonne échelle de mise en œuvre de certaines actions (plateformes), en mutualisant les efforts et en optimisant les moyens possibles

► **Des financements qui restent assez incertains**

Plusieurs sources de financements ont été identifiées pour la mise en œuvre du plan d'actions : fonds européens (dont LEADER et appel à propositions FEDER) ; Pass numérique (Etat) ; développement des tiers lieux (Etat, Région, Leader) ; Contrat régional d'équilibre territorial (CRET – Région) Mais l'obtention de ces financements n'est pas garantie. Tout dépend du calendrier des appels à projets, qui n'interviennent pas tous en même temps, ni au cours de la même année.

³ ARCEP : Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse

De plus, le contenu de ces appels à projets peut évoluer d'une année sur l'autre, et certaines actions qui auraient pu être éligibles en 2019 ne le seront peut-être pas l'année suivante.

Il est important également pour la collectivité qui porte les actions de prévoir une part d'autofinancement et de planifier ces besoins financiers sur la durée.

☞ Assurer une veille constante sur les financements et les appels à projets, budgéter les financements nécessaires

► **Ne pas négliger le contexte local**

La dynamique de co-construction du projet repose sur une bonne participation des acteurs locaux.

Dans le domaine des infrastructures numériques, les interlocuteurs de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon ont identifié des sites prioritaires (station d'Allos et Castellane) pour permettre à l'opérateur SFR de construire plus rapidement son programme d'action. Une dynamique de travail a été lancée avec un groupe d'acteurs de la station d'Allos. Mais la réunion programmée plus largement par la suite n'a pas pu se tenir faute de coordination entre tous les acteurs locaux.

L'avancée de la démarche peut se heurter aux rapports de force établis entre acteurs ou décideurs locaux, à la période (échéances électorales), etc.

☞ Il faut tenir compte du contexte local et des contingences politiques, bien préparer en amont les réunions et s'assurer de la présence des acteurs clés.

► **Une opportunité de rencontrer de nouveaux acteurs et de nouer des partenariats**

Le projet a favorisé la prise de contact avec certains acteurs du territoire que la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon n'avait pas encore eu l'occasion de rencontrer, comme par exemple avec les entreprises du territoire engagées dans la R&D.

La participation de la CCAPV au groupe Smart Alpes lui permet d'échanger avec des territoires engagés dans des démarches similaires et de bénéficier de leur retour d'expérience.

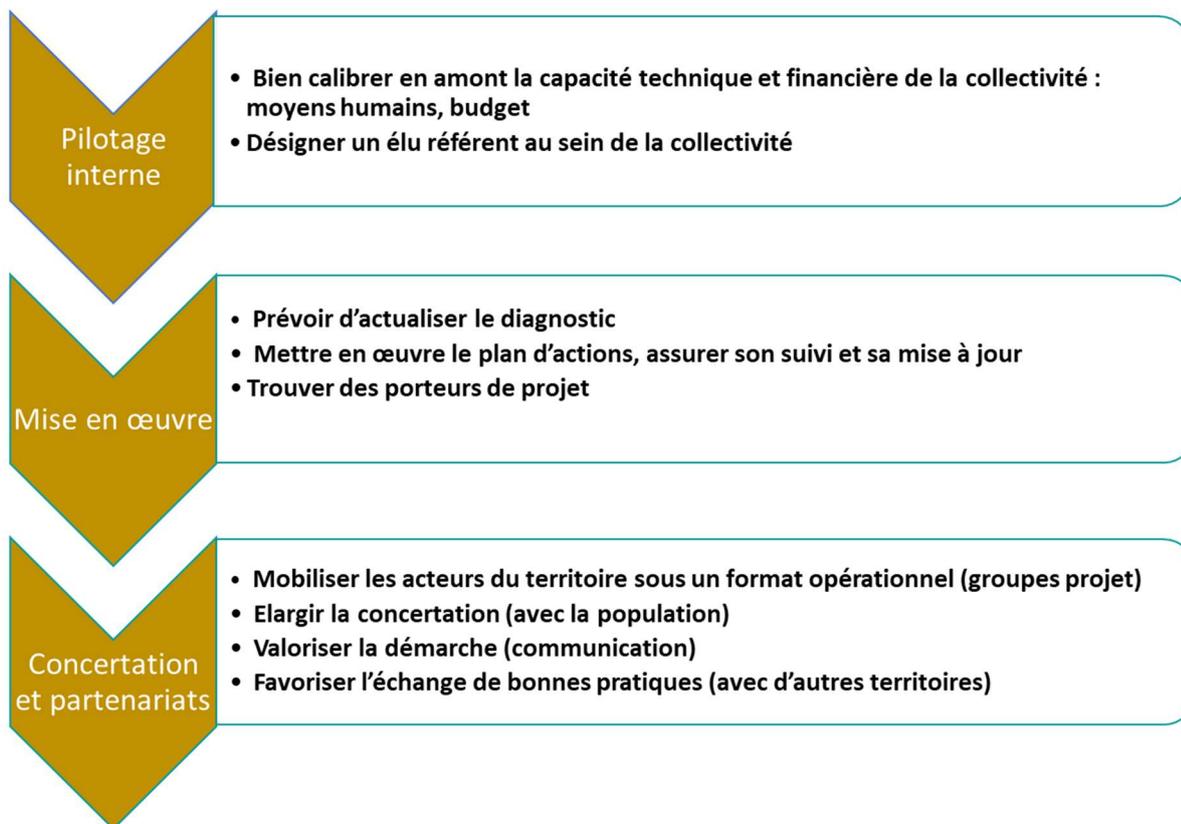
En revanche, les échanges avec les territoires voisins restent à développer. Ainsi, certaines problématiques soulevées au sein de la CCAPV existent aussi ailleurs. Et inversement, certains outils déployés dans d'autres territoires peuvent intéresser les acteurs locaux. Il y a donc tout intérêt à développer des partenariats à l'extérieur.

☞ L'expérimentation a favorisé les interactions entre les acteurs du territoire et le partage d'expériences avec d'autres territoires

4.2- Quelques conseils pour une mise en pratique réussie

Un bilan d'étape du projet « Smart ruralité » a été réalisé en juillet 2019 et a permis d'identifier des axes de travail et d'amélioration pour la suite. De ce bilan ont pu être extraits des points de vigilance sur la marche à suivre pour les collectivités souhaitant lancer un projet de transformation numérique sur leur territoire.

Ces recommandations sont résumées dans le schéma ci-après :



En conclusion, il n'existe pas de mode opératoire idéal. C'est à chaque territoire de trouver le mode de fonctionnement qui lui convient. L'expérience a démontré que l'implication et le dynamisme d'un noyau d'acteurs clés du territoire peut donner l'impulsion suffisante à engager la dynamique et garantir son bon déroulement.

La démarche « smart ruralité » engagée sur le territoire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon se poursuit en 2020. D'autres défis attendent les acteurs impliqués dans le projet : concrétiser les actions, pérenniser la démarche, associer davantage la population locale et nouer des coopérations avec les territoires voisins.

Et de la Smart Ruralité à la Smart Destination Verdon, il n'y a qu'un pas que les acteurs ont déjà franchi ! Les acteurs du Verdon sont en effet les premiers à l'échelle de la Région Sud à s'organiser pour mettre en place une stratégie marketing et digitale de développement touristique.

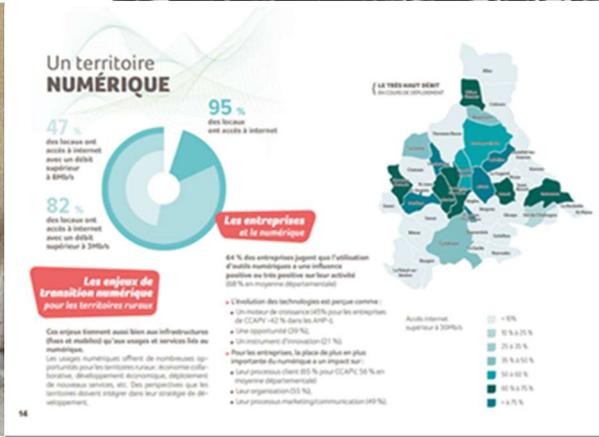


©AD04-Luka Leroy



©AD04-Teddy Verneuil

LE PROJET EN IMAGES



VOS CONTACTS :

- **Au Réseau Rural Régional** : Christelle CASO, Animatrice du Réseau rural
+ d'infos : www.reseaurural.maregionsud.fr/chantiers/acces-aux-services-smart-ruralite/
- **A la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon** : Morvan MENU, Chargé de Développement Economique
- **A l'Agence de Développement des Alpes de Haute Provence** : Julien Martellini, Directeur
+ d'infos sur le portrait du territoire : www.investinalpesdehauteprovence.com/les-alpes-de-haute-provence/les-8-territoires/
- **Au Département des Alpes de Haute Provence** :
 - Monsieur Thierry GALLET, Directeur des systèmes d'information
 - Madame Pascale BONNAFOUX, Chef du service Territoires et Europe
 - Madame Anne RINJONNEAU, Chef du service Tourisme

Ont participé à l'élaboration de ce guide : Morvan Menou, Communauté de Communes Alpes Provence Verdon ; Julien Martellini, Agence de Développement des Alpes de Haute Provence ; Francis Kuhn, Conseil de Développement Alpes Provence Verdon ; Wilfrid Pasquer, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ; Christelle CASO, Réseau Rural Régional.

Crédits photos : Agence de Développement des Alpes-de-Haute Provence, Région Sud, Réseau Rural Régional.



©AD04-Teddy Verneuil



Document élaboré par le Réseau Rural Régional
Date de publication : décembre 2020